

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PERTUIS
SEANCE DU 24 JUIN 2026**

N° 26.DU.214

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU SUD LUBERON (GDA) POUR L'ANNEE 2026.

L'an 2026 (DEUX MILLE VINGT-SIX), et le 24 (VINGT-QUATRE) le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de JUIN sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR, Maire et la désignation de Christine GIULIANOTTO en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoint**s.

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean François MIRETTI, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux**.

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean François MIRETTI
Jérôme NARBONNE à Pierre CRUMIERE
Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN
Julien POGOLOTTI à Patrice CHASSAGNE

Mes chers collègues,

La commune souhaite adhérer au Groupement de Développement Agricole (GDA) Sud Luberon, afin de soutenir les actions menées en faveur du développement et de la valorisation de l'agriculture locale. Cette adhésion s'inscrit dans la volonté municipale d'accompagner les acteurs agricoles du territoire et de participer à la dynamique rurale locale.

Par courrier en date du 5 mai 2026, le Groupement de Développement Agricole (GDA) Sud Luberon a sollicité l'adhésion de la commune pour l'année 2026.

Le GDA Sud Luberon est une association loi 1901, adossée à la Chambre d'Agriculture, regroupant notamment des producteurs, coopératives, CUMA et collectivités locales.

Cette structure œuvre depuis plusieurs années au service du dynamisme agricole du territoire.

Le GDA accompagne les agriculteurs et les organisations agricoles dans leurs projets de développement, d'adaptation et d'innovation.

Ses actions contribuent notamment :

- au maintien d'une agriculture économiquement viable ;
- au développement d'une agriculture socialement responsable ;
- à l'ancrage local des activités agricoles ;
- à l'attractivité et à la vitalité des communes du territoire.

Dans ce cadre, l'association organise des réunions d'information, visites techniques, formations et expérimentations destinées aux acteurs du monde agricole et aux partenaires institutionnels.

Il est précisé que la participation financière des collectivités adhérentes est laissée à leur libre appréciation. Il est proposé, pour l'année 2026, de fixer la participation annuelle de la commune à un montant de 400 euros.

L'adhésion de la commune permettrait de soutenir les actions conduites par le GDA Sud Luberon en faveur du développement agricole local et de participer à la dynamique territoriale portée par cette structure.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

CONSIDÉRANT l'intérêt des actions menées par le Groupement de Développement Agricole Sud Luberon en faveur du développement agricole du territoire ;

CONSIDÉRANT l'importance du maintien et du soutien à une agriculture locale dynamique ;

CONSIDÉRANT que cette adhésion participe au renforcement des partenariats entre la commune et les acteurs agricoles locaux ;

Au vu de ce qui précède et ouï l'exposé de son Président, le Conseil Municipal :

VOTE A L'UNANIMITÉ

► **APPROUVE** l'adhésion de la commune au Groupement de Développement Agricole Sud Luberon pour l'année 2026 ;

► **FIXE** le montant de la participation annuelle à 400 euros ;

► **INSCRIT** la dépense correspondante sur le budget communal ;

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, ou dans le cas où ce dernier serait empêché, un adjoint dans l'ordre des nominations, à intervenir aux droits de la ville pour la signature de tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Aurélien AUCLAIR.

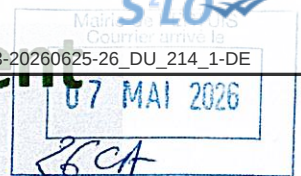


La Secrétaire de séance,
Christine GIULIANOTTO



Certifié exécutoire,
Publié le 25 juin 2026.

Groupement de Développement Agricole du SUD LUBERON



335, Rue du Docteur Medvedowsky - 84240 La Tour d'Aigues - tél. : 04 90 09 84 44 Mail. sebastien.bonfils@vaucluse.chambagri.fr

ORIGINAL : CAB

COPIE :

DU

Madame, Monsieur le Maire,

La Tour d'Aigues, le 5 mai 2026

Chaque année, nous vous proposons d'adhérer à notre association, le GDA Sud Luberon, qui est une association loi 1901, constituée essentiellement de personnes morales (groupements de producteurs, coopératives, CUMA, et de Mairies...)

Notre association, adossée à la Chambre d'Agriculture, œuvre depuis plusieurs années au service du dynamisme agricole de notre territoire.

Nous accompagnons les agriculteurs et les organisations agricoles dans leurs projets de développement, d'adaptation et d'innovation. À travers nos actions, nous contribuons au maintien d'une agriculture économiquement viable, socialement responsable et ancrée localement, participant pleinement à l'attractivité et à la vitalité de nos communes.

Afin de poursuivre et de renforcer cette mission d'intérêt territorial, nous sollicitons aujourd'hui le soutien des collectivités et organismes engagés en faveur du développement agricole.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous présenter plus en détail nos actions et nos perspectives, et échanger sur les modalités de votre participation. Cette cotisation vous permettra d'être informé personnellement des réunions, visites, formations et expérimentations que nous réalisons.

Nous vous transmettrons le compte rendu d'activités 2025 et le compte rendu de l'Assemblée Générale du jeudi 23 avril à Villelaure sur demande par mail à anne-marie.borel@vaucluse.chambagri.fr

Vous remerciant par avance du soutien que vous ne manquerez pas de nous manifester, veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

André SERRI, Président du GDA Sud Luberon

(Partie à nous retourner)

APPEL DE COTISATION ANNEE 2026

Montant de la cotisation Euros

Je, soussigné(e) :

Représentant la Mairie de

donne mon adhésion au G.D.A. Sud-Luberon pour l'année 2026.

Paiement par virement sur le compte bancaire du GDA Sud-Luberon.

Le...../...../2026

Signature :